



**MAIRIE DE
TESSON**
2, Place Monconseil
17460 TESSON



COMPTE-RENDU DU 6 AVRIL 2021

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

L'an deux mille vingt et un, le six avril à dix neuf heures
le Conseil Municipal de la Commune de TESSON, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de M. Laurent MORICHON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 avril 2021

PRÉSENTS :

M. Laurent MORICHON, M. Alain GENEUVRE, M. Gérard BOUTON, M. Mathieu FAVRIAU, Mme Isabelle JOGUET, Mme Catherine FLANDRE, M. Laurent ETOURNEAU, M. Régis BRANGER, Mme Elise BRÉMONT, Mme Anne-Marie MARTIN, M. David BAUDRY, Mme Frédérique TRASSARD, Mme Isabelle MONNET.

ABSENTS AVEC POUVOIRS :

Mme Sabrina MENAND BOUNNE donne pouvoir à M. Laurent ETOURNEAU
M. Jacques DUBOIS donne pouvoir à M. Alain GENEUVRE
Mme Frédérique TRASSARD donne pouvoir à Mme Élise BRÉMONT

ABSENT : NÉANT

SECRETARIE DE SÉANCE : M. Mathieu FAVRIAU

Ordre du jour :

- 1.- Vote du Budget Commune
- 2.- Vote du Budget Boulangerie
- 3.- Vote du Budget Multiservices
- 4.- Vote du Budget Lotissement Les Châtaigniers
- 5.- Vote du Budget Lotissement Les Maraîchers
- 6.- Vote du Budget SPIC Panneaux photovoltaïques
- 7.- Vote Taux taxe directes locales
- 8.- Détermination des tarifs des concessions du cimetière
- 9.- Adhésion à un groupement de commande pour achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique
- 10.- Tickets restaurant
- 11.- Complément à la délibération de demande de subvention à la Préfecture suite aux intempéries de février 2021
- 12.- Autorisation de signer le bail commercial avec l'ergothérapeute du pôle santé
- 13.- ~~Demande de subvention au département pour travaux logement Rue Jules Ferry~~

1.- Vote du Budget Commune

Le conseil Municipal après présentation du Budget 2021 par Monsieur le Maire,

VOTE

les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement :

Dépenses : 891 011,00 € (dont 298 661,00 € de RAR)
Recettes : 891 011,00 € (dont 21 000,00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 1 364 752,62 €
Recettes : 1 364 752,62 €

2.- Vote du Budget Boulangerie

Le conseil Municipal après présentation du Budget 2021 par Monsieur le Maire,

VOTE

les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement :

Dépenses : 13 842,54 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 13 842,54 € (dont 0,00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 42 458,00 €
Recettes : 42 458,00 €

3.- Vote du Budget Multiservices

Le conseil Municipal après présentation du Budget 2021 par Monsieur le Maire,

VOTE

les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement :

Dépenses : 10 493,20 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 10 493,20 € (dont 0,00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 39 156,22 €
Recettes : 39 156,22 €

4.- Vote du Budget Lotissement Les Châtaigniers

Le conseil Municipal après présentation du Budget 2021 par Monsieur le Maire,

VOTE

les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement :

Dépenses : 295 330,05 € (dont 0,00 € de RAR)
Recettes : 295 330,05 € (dont 0,00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses :	404 761,38 €
Recettes :	404 761,38 €

5.- Vote du Budget Lotissement Les Maraîchers

Le conseil Municipal après présentation du Budget 2021 par Monsieur le Maire,

VOTE

les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement :

Dépenses :	150 010,00 €
Recettes :	150 010,00 €

Fonctionnement :

Dépenses :	150 010,00 €
Recettes :	150 010,00 €

6.- Vote du Budget SPIC Panneaux photovoltaïques

Le conseil Municipal après présentation du Budget 2021 par Monsieur le Maire,

VOTE

les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement :

Dépenses :	61 000,00 €
Recettes :	61 000,00 €

Fonctionnement :

Dépenses :	2200,00 €
Recettes :	2200,00 €

7.- Vote Taux taxe directes locales

Le conseil municipal prend connaissance des nouvelles bases notifiées par les Services Fiscaux pour fixer les taux des taxes directes locales de l'année 2021.

Ces bases réactualisées n'assurant pas à la Commune **un produit de taxe foncière suffisant**,

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire et le rapport de la Commission des Finances,

DÉCIDE

d'augmenter le taux de la Taxe foncière du bâti.

Taux 2021 :

- Taxe Foncière (Bâti) :	36,82 %	- Base :	883 900 €	- Produit :	325 452 €
(au lieu de 36,32 %)					
- Taxe Foncière (Non Bâti) :	45,80 %	- Base :	76 900 €	- Produit :	35 220 €
- Total autres taxes				+	8 468 €
- Allocations compensatrices				+	5 263 €
- Contribution coefficient correcteur				-	53 804 €

Total du produit fiscal attendu 2021 : 320 599 €

8.- Détermination des tarifs des concessions du cimetière

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des concessions du cimetière de la commune, suite aux travaux de réhabilitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide à l'unanimité de fixer comme suit les tarifs des concessions du cimetière de la commune à compter du 1^{er} mai 2021.

	trentenaire	cinquantenaire
Caveaux 1 m x 2,5 m (on peut mettre 2 caveaux l'un au dessus de l'autre)	200,00 €	300,00 €
Cavernes 1,20 m x 1,20 m (on peut mettre 2 urnes dans chaque cavurne)	200,00 €	300,00 €
Colombarium	1 000,00 €	

9.- Adhésion à un groupement de commande pour achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la commune de TESSON a des besoins en matière d'achat d'énergies, de travaux, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats d'Energies de la région Nouvelle Aquitaine s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune de TESSON au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide,

après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- l'adhésion de la commune de TESSON au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la commune,
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de TESSON est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de TESSON est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

10.- Tickets restaurant

La loi n°2007-2009 du 19 février 2007 a introduit dans la loi du 26 janvier 1984 un article 88-1 qui pose le principe de la mise en oeuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales au bénéfice de leurs agents. Le mécanisme retenu est celui qui s'applique aux indemnité d'élus. Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le montant des dépenses d'action sociale ainsi que les modalités de mise en oeuvre de cette action sociale.

L'action sociale est aussi un outil de management et de gestion des ressources humaines.

Conformément à l'article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, l'attribution des titres restaurant entre dans le cadre légal des prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, distinctes de la rémunération et des compléments de salaires et attribuées indépendamment du grade, de l'emploi de la manière de servir.

A Tesson, cette mise en place des tickets restaurant remplace l'adhésion au CNAS dont le personnel n'avait plus l'utilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

DÉCIDE

- d'accepter la mise en place des chèques déjeuner à partir du 1er avril 2021 au bénéfice du personnel de la mairie de Tesson;
- de fixer la valeur faciale du titre restaurant à 8 € et la participation de la mairie à 50% de la valeur du titre ;
- d'autoriser le maire à signer la convention de prestation de services avec le prestataire retenu ainsi que tous les documents afférents à cette décision ;
- que les crédits suffisants ont été inscrits au budget communal.

11.- Complément à la délibération de demande de subvention à la Préfecture suite aux intempéries de février 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dégâts occasionnés par les fortes intempéries de ce mois de février 2021 sur les ouvrages découlement des passages d'eau devant assurer la sécurisation de la circulation. Il présente les devis de remise en état ainsi que le plan de financement prévisionnel.

Le conseil municipal

APPROUVE à l'unanimité

- les devis présentés pour une sommes totales de : **10520 € HT** et **12624 € TTC**
- **le projet d'investissement**
- **ainsi que le plan de financement suivant :**

Plan de Financement remise en état suite aux intempéries de février 2021

Coût des travaux Devis-Factures	HT	TTC
ETATP PICOULET (passage busé Avenue de Saintonge)	4 210,00 €	5 052,00 €
ETATP PICOULET (passage busé Chemin de la Pierrière)	2 310,00 €	2 772,00 €
ETATP PICOULET (noue raccordement dans busage Rue des Bleuets)	4 000,00 €	4 800,00 €
TOTAL	10 520,00 €	12 624,00 €

FINANCEMENT

Subvention Préfecture 30 %	3 156,00 €	3 787,20 €
COMMUNE	7 364,00 €	8 836,80 €
TOTAL	10 520,00 €	12 624,00 €

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter l'aide de la Préfecture sous forme d'une subvention au titre de la dotation de solidarité et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

12.- Autorisation de signer le bail commercial avec l'ergothérapeute du pôle santé

M. le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de conclure un bail avec Madame BARANGER pour le local du Pôle Santé situé au n° 44 avenue de Saintonge à Tesson.

Le bail est conclu pour une durée de 6 années entières et consécutives et commencera à courir le 12 avril 2021 pour se terminer le 11 avril 2027. Ce bail est consenti pour 4 jours ouvrés par semaine (lundi, mardi, mercredi et vendredi).

Le montant du loyer mensuel sera de 306,67 € HT , 368,00 € TTC soit un loyer annuel de QUATRE MILLE QUATRE CENT SEIZE EUROS (4416,00 € T.T.C, TVA incluse au taux de 20.00 %).

Le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE

le Maire à signer le bail avec Madame BARANGER Célia

10. – Demande de subvention au département pour travaux logement Rue Jules Ferry

Initialement prévue à l'ordre du jour, cette délibération est finalement reportée à la prochaine réunion du Conseil municipal.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée.